

<b>Code d'article</b>	<b>102.30DM</b>
<b>Description</b>	<b>SERVIETTES 2 PLIS</b>
<b>Catalogue</b>	
<b>Date de modification</b>	



### Spécifications du produit

Unité de mesure	MILLE
Dimensions	25x25 CM
Taille pliée	12,5x125 CM
Matériel	OUATE
Couleur	BLANC
Grammage	18 G/M2
Poids net d'une unité (g)	2,30

### Codes

Intrastat	48183000
ITF14	18420499102303
EAN13	8420499102306

### Colisage

<b>Paquet</b>	Unités / paquet	100
	Dimensions paquet (cm)	13,00 x 25,00 x 6,00
	Poids paquet (kg)	0,25
	Volume paquet (m³)	0,0019500



<b>Carton</b>	Unités / carton	4.800
	Paquets /carton	48
	Dimensions carton (cm)	39,50 x 53,50 x 44,00
	Poids carton (kg)	11,82
	Volume carton (m³)	0,0929830



<b>Palette</b>	Cartons / couche	4
	Cartons / palette	12
	Conditionnement (U base x couches)	4 x 3
	Poids (kg)	165,84
	Type de palette (cm)	E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

### Caractéristiques

Recyclable    Biodégradable    Cash & Carry



### Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Produit apte pour le contact indirect avec les aliments.



Le produit possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT  
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



The mark of  
responsible forestry

Ce produit est certifié FSC Mix Credit. En faisant le choix de produits certifiés FSC® vous soutenez la gestion responsable des forêts du monde.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).

Reg. (CE)  
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

## Paquet image

